

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 SEPTEMBRE 2019
à 20 H 30

Conseil Municipal :

Présents : Tous les conseillers sauf Mme Rachel COPPEE, Messieurs Loïc BARROIS, Jackie LOURDEZ, tous excusés, et Alain PORTER (représenté par Marianne LECOMTE).

Convocation du vendredi 28/08/2019

Madame **Amélie LEMAIRE** a été nommée secrétaire.

Le Maire énumère l'**ORDRE DU JOUR**

- Délibération remplacement agent d'entretien bâtiment public lors des congés ou maladie (Mme Fama COURLEUX)
- Délibération vente terrain communal cadastré AC 40 chemin rural dit « le Bois Boulard » pour 2 euros/m² (friche)
- Délibération vente terrain derrière le cabinet médical (division du terrain pour les deux voisins Mme OUARAI et M. MOULET)
 - Délibération actant la donation du camion à M. Jean-Claude BOSSERELLE contre réparation du tracteur DEUTZ des agents du service technique.

Délibération n°41 : Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir le remplacement de l'agent d'entretien des bâtiments publics lors de ses congés.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **décide** le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité lors des congés de l'adjoint technique en fonction Madame Christine PINIAU.

Cet agent assurera des fonctions d'entretien et nettoyage des bâtiments publics à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service, modulable en fonction des missions qui lui seront demandées.

Délibération n°42 : Vente du Chemin rural dit « le Bois Boulard » cadastré AC 40 sis le Neuf Bourg pour une superficie de 154 m².

Le Maire propose au Conseil Municipal de vendre le Chemin rural dit « le Bois Boulard » cadastré AC 40 sis le Neuf Bourg pour une superficie de 154 m² appartenant à la commune, à Mme AOURAI Tina et M. AL-SIDDIGI Tariq domiciliés à BETHENIVILLE au 30 rue du Neuf Bourg pour 2 euros TTC/m².

Le Maire indique que : « La présente vente relève du seul exercice de la propriété, sans aucune motivation que celle de réemployer autrement au service de ses missions la valeur de son actif, la commune n'a donc pas la qualité d'assujetti à la TVA ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **autorise** la vente du Chemin rural dit « le Bois Boulard » cadastré AC 40 sis le Neuf Bourg pour une superficie de 154 m² appartenant à la commune pour 2 euros TTC/m² soit 308 euros TTC à Mme AOURAI Tina et M. AL-SIDDIGI Tariq.

- **charge** le Maire de signer tous les actes relatifs à cette affaire.

- **charge** Maître CALMET Thomas, notaire à MACHAUT (Ardennes), d'établir les actes.

Délibération n°43 : Vente des parcelles situées derrière l'ancien cabinet médical aux deux riverains après division et bornage.

Le Maire rappelle à l'assemblée que lors du conseil municipal en date du 22 juillet dernier, il a été décidé de vendre au plus offrant les parcelles de terrain situées derrière l'ancien cabinet médical ; terrains cadastrés AC 139 pour 211 m² et AC 142 pour 3 288 m² pour 2 euros TTC/m².

Les deux riverains se sont mis d'accord pour partager ces parcelles.

Le Maire indique qu'avant la vente, la commune devra procéder au bornage des terrains en tenant compte de l'arrangement des deux futurs acquéreurs (plan annexé).

Le Maire indique que : « La présente vente relève du seul exercice de la propriété, sans aucune motivation

que celle de réemployer autrement au service de ses missions la valeur de son actif, la commune n'a donc pas la qualité d'assujetti à la TVA ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **autorise** la vente des terrains cadastrés AC 139 pour 211 m² et AC 142 pour 3 288 m² pour 2 euros TTC/m².
- **autorise** le bornage de ces terrains en fonction des accords des deux acquéreurs.
- **charge** le Maire de signer tous les actes relatifs à cette affaire.
- **charge** Maître CALMET Thomas, notaire à MACHAUT (Ardennes), d'établir les actes
- **précise** que les frais seront à la charge de l'acquéreur.

Délibération n°44 : Donation camion commune à M. Jean-Claude BOSSERELLE contre la réparation du tracteur DEUTZ.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a proposé à Monsieur Jean-Claude BOSSERELLE de lui donner le camion en panne de marque RENAULT immatriculé 8550 XF 51 de la commune contre la réparation du tracteur DEUTZ.

Le Maire propose à l'assemblée d'entériner sa décision.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

- **entérine** la décision de Monsieur le Maire de donner le camion en panne de marque RENAULT immatriculé 8550 XF 51 à Monsieur Jean-Claude BOSSERELLE en échange de la réparation du tracteur DEUTZ du service entretien espaces verts de la commune.

Questions diverses

Avancement projet dans la zone « le gros buisson » :

Début des travaux courant octobre.

Travaux impasse du Neuf Bourg, rue du moulin :

Les travaux ont commencé rue du moulin. 8 semaines de travaux sont prévues. Les travaux impasse du Neuf Bourg débuteront d'ici une dizaine de jours.

Rue du Neuf Bourg

Les poteaux sont en train d'être enlevés.

Cimetière (colombarium)

Le portail ne ferme pas correctement, il va être réparé ces prochains jours.

Zone Dupeux- garage

Les documents sont en attente de signature chez le notaire.

Déplacement du radar

Il va être enlevé de la rue du Neuf Bourg pour être remplacé rue de Reims dans un premier temps, puis rue de Vouziers.

Cérémonie du 11 novembre

Les élèves de l'école participeront à nouveau en travaillant sur le thème « Les animaux pendant la guerre ». Il y aura également une exposition sur Andrée Heuschling avec projection du film « Renoir » de 2012.

La journée citoyenne (nettoyage du village) est à prévoir pour le printemps.

FIN DE REUNION 22H30